

Votre assureur suisse.

Helvetia Assurances
25, quai Lamandé
BP 1403
76067 Le Havre Cedex

T + 33 (0)2 32 92 92 92
F + 33 (0)2 35 21 38 04
www.helvetia.fr

Le Havre, le 7 décembre 2018

Objet : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

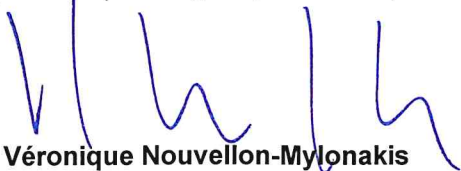
Messieurs,

La loi française, notamment dans les dispositions des sections 2 à 7 du chapitre I^{er} du titre VI du livre V du code monétaire et financier, impose aux sociétés d'assurance une obligation de vigilance et de déclaration en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

En application de ces dispositions législatives et des recommandations des organismes professionnels, les sociétés membres de ces organismes conviennent de s'assurer que les courtiers d'assurances avec lesquels elles sont en relation s'engagent par écrit auprès d'elles qu'ils respectent strictement les obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui leur sont imposées.

A cette fin, je vous remercie de bien vouloir me retourner visée l'attestation jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.



Véronique Nouvellon-Mylonakis
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances
Directrice Juridique, Sinistres & Prévention

ATTESTATION

(à imprimer sur votre papier à entête)

M..... (pour les sociétés,
nom de la personne ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer)

Représentant la société

Adresse :

Atteste respecter strictement les obligations qui lui incombent au titre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment les dispositions du chapitre I^{er} du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Fait à :

Le :

Signature
+ tampon de la société